

MAIRIE DE SAINT-MARTIAL-LE-MONT

SEANCE DU MERCREDI 05 JUILLET 2023 : PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois le cinq juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Saint-Martial-le-Mont s'est réuni en session ordinaire sur la convocation en date du 30 juin 2023 et sous la présidence de Monsieur Serge LAGRANGE, maire.

Étaient présents : Mesdames, FAURE, FAYADAS, PERIGAUD et QUINET.
Messieurs HAYMA, LAGRANGE, MARCELLAUD, MESTAT, SANGRELET Gilbert et SANGRELET Denis.

Absente excusée : Madame HARTMAN Stéphanie qui a donné pouvoir à Monsieur Serge LAGRANGE

Secrétaire de séance : Madame FAURE Elisabeth

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal 09 juin 2023
- Point à temps
- Questions diverses

1- Approbation du procès-verbal de la séance du 09 juin 2023

Le procès-verbal de la séance du 09 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

2 - Modification de la délibération n°02/09/06/2023 portant sur « Point à temps 2023 – choix du prestataire » et choix du prestataire pour le point à temps 2023

Délibération n° 01/05/07/2023

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le recours gracieux reçu en mairie le 30 juin 2023 et envoyé par la Préfecture, à l'encontre de la délibération n°02/09/06/2023 portant sur « Point à temps 2023 – choix du prestataire ».

Pour rappel, dans ladite délibération, le conseil municipal a décidé :

- de rejeter l'offre de l'entreprise COLAS car son devis était beaucoup plus élevé que ses concurrents,
- de demander au Maire de demander aux entreprises EUROVIA et SARL PONZO TP une actualisation de leur devis et des précisions sur leurs délais d'intervention,
- d'autoriser le Maire à choisir entre les deux entreprises EUROVIA et SARL PONZO TP en fonction des actualisations des devis, des délais d'intervention proposés et selon l'offre qu'il jugerait plus favorable.

C'est sur ce troisième point que porte le recours gracieux, le conseil municipal est seul habilité à retenir l'offre économiquement la plus avantageuse pour les prestations.

Il convient donc de modifier la délibération n°02/09/06/2023 et de choisir le prestataire pour la réalisation du point à temps 2023.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les trois devis reçus pour la réalisation de point à temps sur la commune pour l'année 2023 :

Entreprise	Numéro Devis	Montant HT
COLAS	158238	8 785,00 €
EUROVIA (actualisé le 19/06/2023)	20070032	5 891,95 €
SARL PONZO TP (montant non modifié à la suite du conseil du 09 juin 2023)	321	5 100,00 €

MAIRIE DE SAINT-MARTIAL-LE-MONT

SEANCE DU MERCREDI 05 JUILLET 2023 : PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VU le CGCT,

VU le recours gracieux envoyé par la Préfecture et reçu en mairie en date du 30 juin 2023,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à l'entretien de la voirie communale,

CONSIDERANT que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2023,

VU les devis présentés par Monsieur le Maire,

CONSIDERANT que l'entreprise SARL PONZO TP présente l'offre économiquement la plus basse,

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **MODIFIE** la délibération n°02/09/06/2023 et retire son autorisation faite à Monsieur le Maire de choisir le prestataire pour le Point-à-temps 2023,
- **REFUSE** les offres des entreprises COLAS et EUROVIA,
- **ACCEPTÉ** le devis de l'entreprise SARL PONZO TP pour un montant HT de 5 100,00€,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires au projet.

3 - Questions diverses

- Aménagement : une table identique aux existantes va être installée aux Chambons bas.

- Travaux SIAEP : les travaux sur le réseau d'eau potable se feront la deuxième quinzaine de juillet dans le Bourg. Une réunion de chantier est prévu ce vendredi à 9h30.

- Extension du cimetière : les fouilles de l'INRAP ont été réalisées, rien n'est à signaler.
Le permis d'aménager a été accordé.
L'appel d'offre sera lancé fin août/début septembre

- Lotissement : l'étude fournie par le CAUE n'est pas suffisante pour déposer une demande de permis d'aménager, il faut faire appel à un architecte paysagiste.

- Congrès des maires et adjoints : il est organisé le 08 septembre 2023 à Guéret.

- Boîte à livres : l'installation d'une boîte à livres est en projet sur la place du Bourg.

La séance est levée à 19h40.

MAIRIE DE SAINT-MARTIAL-LE-MONT

SEANCE DU MERCREDI 05 JUILLET 2023 : PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération :

01/05/07/2023

Objet :

Modification de la délibération n°02/09/06/2023 portant sur « Point à temps 2023 – choix du prestataire » et choix du prestataire pour le point à temps 2023

Serge LAGRANGE

Gilbert SANGRELET

Annie PERIGAUD

Denis SANGRELET

Éric MARCELLAUD

Fabien MESTAT

Marie-Thérèse FAYADAS

Annie QUINET

Stéphanie HARTMAN

Absente excusée

Élisabeth FAURE

Jacky HAYMA